



**64 ANS
C'EST NON**

REFORME DES RETRAITES

Ce sujet revient sans surprise sur le devant de la scène. En effet, personne n'a oublié la réforme Borne qui nous a volée **2 années de nos vies**. Personne n'a oublié, mais surtout, personne n'a accepté !

Car 64 ans, c'est toujours NON !

Seulement, après des mois de contestation, des manifestations exceptionnelles, une bataille législative virulente et un recours devant le Conseil constitutionnel, la réforme des retraites est entrée en application le 1er septembre 2023.

La mesure phare la plus contestée de la réforme des retraites, c'est l'âge de départ à la retraite à taux plein qui est décalé de deux ans, passant de 62 à 64 ans. Avec cette réforme, les personnes nées à partir du 1er septembre 1961 devront attendre 62 ans et 3 mois pour prétendre à la retraite. L'âge légal sera ensuite progressivement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030.

Au recul de l'âge légal s'ajoute l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation (Loi Touraine 2014). Ainsi, la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein augmente progressivement d'un trimestre supplémentaire par an passant de 42 ans à 43 ans, dès 2027.

Le gouvernement renvoie les négociations sur cette réforme

devant les patrons et les salariés.

Il a fixé un objectif d'accord « fin mai ».

Pour la CGT, une seule issue : L'abrogation !!!

La CGT de la Vienne

Appelle à la grève dans le privé et le public et appelle à rejoindre les rassemblements

Jeudi 20 février

à Châtelleraut 10h devant la Sécu

5 BD DE L'ENVIGNE À CHÂTELLERAUT

à Poitiers 14h devant la Sécu

41 RUE DU TOUFFENET À POITIERS

